

L'an deux mille seize, le vingt juin à 20H00,

Le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. le Maire, PONCET Louis.

Etaient présents: MM. PONCET Louis, SENECAILLE Claude, PEGUIN René, BLANCHARD Chantal, PRADET Pierre, HAUTIER René, PERROT Josette, MAILLET Andrée, CLEMENT Monique, ALLOIN Chantal, CHAVIGNON Patricia, CHENUET Carole, POIROT Cyril.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : MM. HENRY Jacques donne procuration à HAUTIER René, MARINIER Alain donne procuration à SENECAILLE Claude, THERIAUD Gisèle donne procuration à MAILLET Andrée, GIRARD Valérie.

Secrétaire de séance: Mme ALLOIN Chantal

Une minute de silence est respectée en mémoire de Mme CAPIEZ Nicole, membre active de la chorale et de diverses associations marcignotes, épouse de M. CAPIEZ Jean-Claude, 1^{er} adjoint honoraire.

Le procès-verbal du 14 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

DELEGATIONS DU MAIRE

M. le Maire a missionné le cabinet SOCOTEC pour les missions de contrôle technique/SPS et HAND dans le cadre des travaux du gymnase, pour un montant de 8 020.00€ HT, soit 9 624.00€ TTC. **(Décision n°05/2016)**

Les cotisations 2016 pour le refuge fourrière et l'ATD71 ont été versées pour un montant total de 3 178.89€. **(Décision n°06/2016)**

La vérification des quatre débitmètres du poste d'arrivée à la station d'épuration sera effectuée par la société ENDRESS ET HAUSER, sous couvert de la SAUR, pour un montant de 1 944.00€ HT, soit 2 332.80€ TTC. **(Décision n°07/2016)**

De plus, la mission de nettoyage et de curage du réseau d'assainissement collectif est confiée de nouveau à la SRA SAVAC. La rémunération globale et forfaitaire est fixée à 12 509.56€ HT, soit 15 011.47€ TTC. Le marché est conclu pour une durée de trois ans. **(Décision n°08/2016)**

La campagne de castration des chats errants est lancée. La mission de castration, d'ovariectomie et d'identification est confiée au groupe vétérinaire de Marcigny. L'association « 30 millions d'amis » aide financièrement la commune pour cette opération. Les interventions sont facturées 98.40€ TTC pour une femelle et 67.20€ TTC pour un mâle. Les subventions s'élèvent, quant à elle, à 80.00€ par femelle et 60.00€ par mâle. **(Décision n°09/2016)**

La redevance annuelle de GRDF est encaissée à hauteur de 1 343.90€ au titre de l'année 2016. **(Décision 10/2016)**

La cotisation 2016 versée au SICALA s'élève à 64.30€. **(Décision n°11/2016)**

Dans le cadre de la vente du bâtiment à la SCOP PROD'INOV, les diagnostics techniques immobilières (ERNT, Amiante et DPE) sont confiés au cabinet APAVE, pour un montant de 1 400.00€ HT, soit 1 680.00€ TTC. **(Décision n°12/2016)**

La conception des livrets pour l'attractivité de Marcigny et de son territoire est en cours. L'offre financière de NGA COMMUNICATION s'élève à 6 750.00€ HT, soit 8 100.00€ TTC. **(Décision n°13/2016)**

Le versement de la subvention communale au Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Marcigny s'élève à 40 000.00€ pour le 2nd trimestre 2016. **(Décision 14/2016)**

Vu la pénurie de médecins au CDG 71, la commune adhère, exceptionnellement et pour une durée d'un an, à la SSTBTP71, médecine du travail privée. Le coût des visites médicales (périodique, visite reprise après un arrêt de travail) est fixé à 75.00€ HT, soit 90.00€ TTC. **(Décision n°15/2016)**

La conception des affiches, apposées aux vitrines de quatre locaux commerciaux vides, est confiée à ESPACERETRO pour un montant de 2 247.50€ HT, soit 2 697.00€ TTC. Les locaux concernés sont les lieux suivants : « 12, 15 et 23 rue des Récollets », « 21, rue Chevalière ». **(Décision n°16/2016)**

Une plaque commémorative à l'occasion du 40^{ème} anniversaire du jumelage FREINSHEIM/MARCIGNY est fabriquée par la société EMPREINTE pour un montant de 1 534.74€ HT, soit 1 841.69€ TTC. **(Décision n°17/2016)**

Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution gaz pour l'année 2016, deux redevances d'un montant total de 601.00€ sont versées à la commune de Marcigny. **(Décision n°18/2016)**

La redevance annuelle de SFR est encaissée à hauteur de 1 174.74€ au titre de l'année 2016. **(Décision 19/2016)**

La mission pour la réalisation de l'entretien des bassins de rétention d'eau et le nettoyage du Bief de l'étoile est confiée à l'Agence du Patrimoine, dans le cadre de la brigade verte, pour un montant de 940.00€ TTC. **(Décision 20/2016)**

L'adhésion annuelle 2016 de l'APSALC s'élève à 52.00€. Une cotisation sera versée à l'APSALC pour un montant de 394.80€, correspondant aux heures de surveillance effectuées par M CARRE Yves au mois de mai 2016. **(Décision 21/2016)**

Dans le cadre de ses délégations, M. le Maire a également renoncé au droit de préemption urbain communal sur les parcelles suivantes :

- AM 71 et 72, "6-8, Rue de l'Etoile", pour un montant de 21 000.00€, le 28/04/2016,
- AK 174, "4, Route de Semur", pour un montant de 132 000.00€, le 17/05/2016.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le conseil municipal, à l'unanimité, renonce aux DIA suivantes:

- Parcelles AR 88 et 134 – « ZI Saint Nizier », superficie 5 400 m², droit de préemption urbain, pour un montant de 1 500 000.00€,
- Parcelle AK 395 - « 17, rue des Maniguets », superficie 695 m², droit de préemption urbain, pour un montant de 125 000.00€,
- Parcelle AL 13 – « 6 bis, rue Molle », superficie 607 m², droit de préemption urbain, pour un montant de 85 000.00€,
- Parcelle AD 19 – « 4, rue de la Croix d'orange », superficie 634 m², droit de préemption urbain, pour un montant de 71 000.00€,
- Parcelles AO 477 et 479 – « Chars », superficie 3 808 m², droit de préemption urbain, pour un montant de 27 000.00€,
- Parcelles AK 236, 237 et 238 – « 70, rue Général de Gaulle », superficie 2 301 m², droit de préemption urbain, pour un montant de 238 000.00€,
- Parcelle AO 448 – « 3, rue des Mésanges », superficie 828 m², droit de préemption urbain, pour un montant de 140 000.00€,
- Parcelle AM 61 – « 9, rue des Récollets », superficie 543 m², droit de préemption urbain, pour un montant de 100 000.00€.

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT ANNEE 2015

Présenté par M. SENECAILLE Claude

Délibération n°2016/32

Vu l'avis du percepteur en date du 06 et 08 avril 2016,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie les 11 et 12 avril 2016,

Vu la réunion toutes commissions du 07 juin 2016,

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes d'une collectivité. Il doit être voté le 30 juin au plus tard. Le Maire doit se retirer au moment du vote. Il lui est formellement interdit de voter son propre compte administratif.

Le compte administratif 2015 dressé par le Maire est conforme au compte de gestion 2015 établi par Monsieur le percepteur.

M. SENECAILLE prend la présidence de la séance et présente les chiffres du compte administratif 2015.

Les dépenses d'exploitation se sont montées à 222 597.11€ et les recettes d'exploitation à 240 484.28€.

Il en ressort un excédent d'exploitation de l'exercice de 17 887.17€ auquel il faut ajouter l'excédent antérieur reporté 2014 qui était de 8 122.84€.

L'excédent d'exploitation à la clôture de l'exercice 2015 est donc de 26 010.01€.

Les dépenses d'investissement ont été de 169 406.23€ et les recettes d'investissement de 106 379.50€ pour l'exercice 2015. Il en ressort un déficit d'Investissement de l'exercice de 63 026.73€ auquel il faut ajouter l'excédent antérieur reporté 2014 qui était de 222 577.55€.

L'excédent global d'investissement à la clôture de l'exercice 2015 est donc de 159 550.82€.

Après que Monsieur le Maire se soit retiré de la séance, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 du service assainissement.

Le Maire demande au conseil s'il approuve le compte de gestion 2015 du Trésorier. **Approbaton du compte de gestion par le conseil municipal à l'unanimité.**

Sur proposition de la commission des finances et vu la présentation réalisée lors de l'élaboration du BP 2016, le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de clôture de 26 010.01€ de la manière suivante :

- 26 010.01€ en recettes d'exploitation au compte 002 « résultat d'exploitation reporté » au Budget Primitif 2016 du service assainissement.

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE DE MARCIGNY

ANNEE 2015 Présenté par M. SENECAILLE Claude

Délibération n°2016/33

Vu l'avis du percepteur en date du 06 et 08 avril 2016,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunies les 11 et 12 avril 2016,

Vu la réunion toutes commissions du 07 juin 2016,

Le compte administratif 2015 dressé par le Maire est conforme au compte de gestion 2015 établi par Monsieur le Percepteur.

M. SENECAILLE prend la présidence de la séance et présente les chiffres du compte administratif 2015.

Les dépenses de fonctionnement se sont montées à 2 001 849.50€ et les recettes de fonctionnement à 2 354 479.37€.

Il en ressort un excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 de 352 629.87€ auquel il faut rajouter l'excédent antérieur reporté 2014 qui était de 521 165.78€ et enlever l'affectation du résultat 2014 sur 2015 qui était de 182 791.33€.

L'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2015 s'élève donc à 691 004.32€.

Les dépenses d'investissement ont été de 221 767.52€ et les recettes d'investissement de 271 147.21€.

Il en ressort un excédent d'investissement de l'exercice 2015 de 49 379.69€ auquel il faut ajouter le déficit d'investissement antérieur reporté de 2014 qui s'élevait à 140 089.49€.

Il en ressort un déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2015 qui s'élève à 90 709.80€ (sans les crédits reportés).

Les crédits reportés 2015 en dépenses d'investissement sont de 144 744.72€ et les crédits reportés en recettes d'investissement sont de 155 973.01€. Il en ressort un solde positif des crédits reportés de 11 228.29€.

Le déficit global d'investissement de 2015 est donc de 79 481.51€.

Après que le Maire se soit retiré de la séance, le compte administratif 2015 de la commune est approuvé par le conseil municipal à l'unanimité.

Le Maire demande ensuite au conseil s'il approuve le compte de gestion 2015 du Trésorier. **Approbaton du compte de gestion par le conseil municipal à l'unanimité.**

Sur proposition de la commission des Finances et vu la présentation réalisée lors de l'élaboration du BP 2016, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de clôture 2015, d'un montant de 691 004.32€ de la manière suivante:

- 79 481.51€ au compte 1068 « excédent de fonctionnement » au Budget Primitif 2016,
- 611 522.81€ au compte recettes 002 « résultat reporté en fonctionnement » au Budget Primitif 2016.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET FOURNITURES SCOLAIRES 2016/2017

Présenté par Mme BLANCHARD Chantal

Délibération n°2016/34

Vu la proposition de la commission des affaires scolaires,

Vu la réunion toutes commissions du 07 juin 2016,

Au regard des besoins des directrices d'écoles, il est proposé de maintenir la redevance pour les fournitures scolaires à 55€ pour l'année scolaire 2016/2017.

Vu le bilan des écoles pour l'année 2015 présenté aux conseillers, il est proposé d'augmenter la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement à 550.00€ pour l'année scolaire 2016/2017.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal fixe :

- le tarif de la redevance des fournitures scolaires à 55.00€/élève pour l'année scolaire 2016/2017,
- le tarif des frais de fonctionnement à 550.00€/élève pour l'année scolaire 2016/2017.

Présenté par M. SENECAILLE Claude

Délibération n°2016/35

Vu la demande de subvention exceptionnelle adressée à la municipalité,
Vu la proposition de la commission des Finances,
Vu la réunion toutes commissions du 07 juin 2016,
SUD FOOT 71 a organisé le 15 mai dernier, la 30^{ème} édition de son tournoi « débutants-poussins » dans le cadre de l'EURO JEUNES.

Il est exposé aux élus les modalités d'organisation exceptionnelles que l'association a mise en place pour réaliser ce tournoi. Des dépenses supplémentaires ont été nécessaires telles que l'achat de 384 maillots floqués. Il rappelle les différentes subventions octroyées par les communes.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention exceptionnelle 2016, à l'association SUDFOOT71, d'un montant de 100.00€.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE UNSS DE MARCIGNY

Délibération n°2016/36

Vu la réunion toutes commissions du 07 juin 2016,
Suite à la victoire des jeunes de l'UNSS de Marcigny contre AMIENS, sacrés champions de France au VOLLEY,
Vu la cérémonie en leur honneur réalisée le 10 juin 2016,
Afin de gratifier les jeunes pour leur bel exploit et de récompenser l'UNSS de Marcigny, M. le Maire propose aux conseillers d'octroyer une subvention exceptionnelle.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention exceptionnelle 2016, à l'UNSS 71, d'un montant de 200.00€.

ADHESION EXCEPTIONNELLE MONTEE HISTORIQUE AUTOMOBILES

Délibération n°2016/37

DOMPIERRE CLASSIC organise son rallye touristique avec des voitures anciennes de course, les 24 et 25 septembre 2016, dans le cadre de la montée historique de Dompierre les Ormes.

Un itinéraire est prévu dans le Charollais Brionnais, en passant par Marcigny le 24 septembre 2016. Il est programmé une étape à Marcigny le midi, où les voitures resteront stationnées sur les places du Cours et du 19 mars.

Oùï l'exposé du Marie et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à l'association DOMPIERRE CLASSIC pour un montant de 50.00€, dans le cadre de l'organisation de la montée historique de Dompierre les Ormes 2016.

AVENANT BAIL LOGEMENT 7 TER RUE GENERAL DE GAULLE

Délibération n°2016/38

Vu la délibération du 05 décembre 1969 relative à la location d'un appartement avec bail situé « 7TER rue Général de Gaulle »,

Vu le bail à loyer réalisé le 20 janvier 1970 au nom de M. PIGERON Michel,

Vu la demande de M. le Percepteur,

La commune souhaite recouvrer le loyer mensuellement et non semestriellement. Un avenant au bail de location est donc souhaité pour appliquer cette fréquence de recouvrement.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le paiement du loyer mensuellement,**
- **Donne délégation au Maire pour rédiger l'avenant au bail de location en ce sens,**
- **Mandate le Maire pour tout acte produit à cet effet.**

CANDIDATURE SYDESL BORNE RECHARGE ELECTRIQUE

Délibération n°2016/39

Le SYDESL a le projet d'installer dix bornes de recharge de véhicules électriques (voiture ou vélo) sur le département de Saône et Loire. Un appel à projets est donc lancé pour sélectionner les communes souhaitant installer cet équipement sur leur territoire.

Lors de la réunion du 10 mai 2016, le SYDESL propose une installation de borne de recharge de véhicules électriques sur le parking de l'hôpital – Place Irène Popard, à proximité de l'aire service camping-car. La commune de Marcigny est très intéressante puisqu'elle est traversée par la voie verte.

L'investissement d'une borne s'élève à 10 000.00€. La participation financière demandée à la commune, au titre des travaux d'installation de l'infrastructure, est de 20% et s'élève donc à 2 000.00€.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Candidate dans le cadre de l'appel à projets 2016 réalisé par le SYDESL,**
- **Valide le projet d'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques sur la place Irène Popard à Marcigny,**
- **Donne délégation au Maire pour signer tout acte produit à cet effet.**

RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DE LA PROMOTION DU MARCHÉ *Présenté par M. SENECAILLE Claude*

Délibération n°2016/40

Vu la convention datée du 09 décembre 1991,

Vu la demande réalisée par M. le Percepteur pour l'actualisation de la convention,

Depuis 1992, la commune de Marcigny reverse à l'association « Promotion du marché », 10% du montant total perçu par la régie des droits de place. La somme est versée annuellement et après clôture de la dite régie.

Cette participation financière permet à l'association de dynamiser le marché par différents moyens tels que la publicité et la mise en place d'animations.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Reconduit la convention avec l'association « Promotion du Marché »,**
- **Verse annuellement 10% du montant total encaissé des droits de place du marché,**
- **Donne délégation au Maire pour signer tout acte produit à cet effet.**

RECENSEMENT DONS MUSEE DE LA TOUR DU MOULIN

Délibération n°2016/41

Plusieurs dons ont été effectués par des particuliers désireux d'enrichir les collections patrimoniales municipales, tout en assurant la pérennité de leurs biens ainsi donnés.

Dans l'attente de la rédaction du Projet Scientifique et Culturel (PSC) du musée de la Tour du Moulin et de sa validation par le conseil municipal et par le service des musées de France, la politique d'acquisition actuelle consiste à accepter les dons venant compléter les collections antérieures dans les domaines des beaux-arts, de la céramique, de l'archéologie et de l'histoire locale.

En 2015, le musée de la Tour du Moulin a reçu différents dons :

2015.1

- 1 plat creux en grès "Coquillage". Création et don de Mme Martine TREVES, céramiste Suisse par l'intermédiaire de M. Gil UDRY

2015.2

- 1 plat d'apparat en faïence (de Gien), aux armes de Bretagne, 20^{ème} siècle. Don de Mme MILLET

2015.3

- Une coupe et un petit pot à huile en céramique céladon, copies de 2 objets présentés lors de l'exposition "Terres secrètes de Samarcande" au Musée de Roanne en 1993 et fabriqués en édition limitée par la poterie Emile Henry de Marcigny à cette occasion. Don de M. Jacques HENRY

2015.4

- 2 serviettes de table en lin damassé, tissées par la maison AULOY de Marcigny, vers 1855, dont l'une porte les armes de l'empereur Napoléon III. Don de M. J.-C. BERTHELIER

2015.5

- Une édition en 2 volumes de la traduction du Coran par André DU RYER, datée de la fin du 17^{ème} siècle, achetée sous la présidence de M. GUINARD,
 - Une collection de 68 tirages photographiques de la fin du 19^{ème} siècle concernant les travaux sur le canal de Roanne à Digoïn achetée sous la présidence de M. BERTHELIER.
- Dons de l'association "Les Amis des Arts de Marcigny"

2015.6

- 1 présentoir ou ravier, triple, aux dauphins, faïence de Charolles, décor polychrome, - 1 assiette, décor floral polychrome avec au centre une rose et 3 branches fleuries sur l'aile. Faïence de Charolles, fabrique Molin vers 1925,
- 1 Comptoir sur piédouche, au centre un panier fleuri. Faïence de Charolles, atelier Molin, vers 1925,
- 3 cartes postales anciennes de Marcigny, l'une représentant la Tour du Moulin et les 2 autres le concours agricole du 10 août 1913. Dons de Mme Anne Déchelette, en souvenir de son frère Edouard

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Affecte ces dons aux collections du musée de Marcigny,**
- **Souhaite les inscrire à son inventaire, après avis de la Commission Scientifique Régionale pour les acquisitions des Musées de France,**
- **Donne délégation au Maire pour signer tout acte produit à cet effet.**

FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Délibération n°2016/42

Vu la loi des finances pour 2016,

Vu les circulaires du Premier ministre datées du 15 janvier 2016 et du 02 juin dernier,

L'Etat mobilise une enveloppe 300 millions d'euros pour la réalisation des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

Cette dotation de soutien à l'investissement est dédiée à l'accompagnement des collectivités locales dans leurs projets. Le fonds de soutien à l'investissement public local rend éligibles les travaux s'inscrivant dans le cadre d'un projet global de développement du territoire.

La création, l'aménagement et la rénovation de bâtiments et équipements municipaux liés aux services publics (dont les équipements sportifs) est un exemple de projets pouvant être déclaré éligible. M. le Maire souhaite donc alors déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre des travaux du gymnase.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite l'Etat au titre de fonds de soutien à l'investissement public local,**
- **Inscrit les travaux de réhabilitation du gymnase avec sa mise en accessibilité et de son extension en salle multi activités,**
- **Mandate le Maire pour réaliser le plan de financement et pour déposer le dossier de demande de subvention auprès de M. le Sous-Préfet,**
- **Donne délégation au Maire pour signer tout acte produit à cet effet.**

QUESTIONS DIVERSES

◆ REMERCIEMENTS

L'US TENNIS et la PREVENTION ROUTIERE remercient la municipalité pour le versement de la subvention 2016.

L'association AMITIES LOISIRS remercie la municipalité pour sa générosité et pour le prêt de la salle du foyer à l'occasion de la représentation théâtrale du 22 mai 2016.

Mme BLANCHARD tient à remercier la municipalité et le personnel communal pour leur soutien à l'occasion du décès de sa tante, Mme BLANCHARD Suzanne.

◆ A VOS AGENDAS

Une réunion pour la démonstration du TBI, à Saint Christophe en Brionnais, aura lieu le 28 juin 2016, à 17H00.

La remise des livrets aura lieu officiellement le 30 juin 2016, 19H00, en salle 5.

Le vernissage des céramiques au musée de la Tour du Moulin se déroulera le lundi 27 juin 2016, à 18H00.

◆ LIGUE BOURGOGNE DE FOOTBALL

La commission régionale des terrains et installations sportives du 24 mars 2016 a classé le gymnase de Marcigny en niveau FUSTAL 4 jusqu'au 24 mars 2026.

◆ **SPANC DU BRIONNAIS**

Lors de l'assemblée générale du 14 mars 2016, le SPANC du Brionnais a approuvé son rapport relatif au prix et à la qualité du service public 2015 (RPQS). Le document est disponible et consultable en mairie.

◆ **ENQUETE PUBLIQUE CARRIERE DE BAUGY**

La SARL « Les sables de Baugy » a sollicité l'autorisation d'exploiter une carrière alluvionnaire et une installation de traitement de matériaux sur le territoire de Baugy. La carrière est implantée le long de la RD 982, entre les bourgs de Baugy et Anzy-le-Duc, au lieu-dit « Les Forêts ». Le projet consiste à exploiter une surface de 144 400 m² sur une durée de 25 ans et pour un tonnage moyen annuel de 120 000 tonnes. Cette demande est soumise, dans les communes dont le territoire est, en totalité ou en partie, situé dans un rayon de trois kilomètres du lieu d'implantation de l'établissement, à une enquête publique. Elle se déroule du samedi 04 juin au lundi 11 juillet inclus, en mairie de Baugy. Le Maire rappelle que les exploitations de carrières sont terminées et aucune extension n'est possible en raison du PPRI et de NATURA 2000. De plus, de nombreux artisans se fournissaient à la SOGRAP. Le conseil municipal n'émet pas d'avis. Le dossier complet est disponible et consultable en mairie.

◆ **RECLAMATION**

Mme CLEMENT évoque des nuisances récurrentes provoquées par le passage des avions franchissant le mur du son (bruit, tremblements des fenêtres). Un impact sur les vieux bâtiments est à craindre. M. le Maire lui demande de fournir une liste de dates pour étayer le courrier de réclamation.

Une cérémonie à la mémoire de Nicole CAPIEZ aura lieu le samedi 25 juin 2016, à 17H00 à la salle des fêtes de Marcigny.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21H18

**Le Maire,
Louis PONCET**